



B.P. 21 - 68360 SOULTZ

Publié sur le site Internet de la ville le :
6 février 2025

Le Maire :
M. Marcello ROTOLO

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS.

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SOULTZ
Séance ordinaire 5 février 2025**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024.

APPROUVÉ

POINT 2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DU CONSEIL MUNICIPAL.

APPROUVÉ

POINT 3. PERSONNEL COMMUNAL - CRÉATION D'UN EMPLOI ET RECRUTEMENT EN CONTRAT D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF (CEE).

APPROUVÉ

POINT 4. PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ.

APPROUVÉ

POINT 5. IMPLANTATION D'UNE ANTENNE DE TÉLÉPHONIE MOBILE GRAND BALLON - ACQUISITION DE TERRAIN AUPRÈS DE M. BRILLE PASCAL.

APPROUVÉ

POINT 6. ACQUISITION D'UNE PARCELLE BOISÉE AUPRÈS DES HÉRITIERS DE M. NASS ARMAND – RUE SAINT JEAN.

APPROUVÉ

POINT 7. ACQUISITION D'UNE PARCELLE SUR LE BAN DE JUNGHOLTZ AUPRÈS DES HÉRITIERS DE M. NASS ARMAND.

APPROUVÉ

POINT 8. ACQUISITION DE TERRAIN AUPRÈS DES CONSORTS NASS - RUE DU MANNBERG.

APPROUVÉ

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19H21.

L'intégralité du procès-verbal est publiée sur le site Internet de la ville et peut être consultée en Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Références : loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 – décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

Soultz, le 6 février 2025

Le Maire
Marcello ROTOLO

